



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

## En Guyane, de nouveaux référents pour aider les femmes enceintes



A partir de jeudi, les parturientes pourront bénéficier de l'accompagnement d'un Référent parcours périnatalité (RÉPAP). Il s'agit de construire un parcours personnalisé de périnatalité coordonné, de la grossesse aux trois mois révolus de l'enfant. Le dispositif vise l'amélioration du suivi de la grossesse et le repérage et l'orientation des femmes à risque de dépression du post-partum. Sur le territoire, 1 500 femmes pourront en bénéficier la première année. Les professionnels de santé auront un rôle à jouer en leur présentant le dispositif.



Les 1000 premiers jours

Ces dernières années, les cas de dépression du post-partum ont nettement augmenté, alors que les autres risques liés à la grossesse diminuaient dans le même temps. A l'aube des « 1 000 premiers jours » de l'enfant, la grossesse est une période délicate et de grande fragilité qui nécessite pour les professionnels de santé de prendre un soin particulier des femmes engagées, seules comme accompagnées, dans un parcours qui leur est le plus souvent inconnu. La grossesse est un moment où les vulnérabilités médico-psycho-sociales peuvent apparaître, voire être exacerbées, et être sources de ruptures du parcours périnatalité et/ou d'un recours accru aux urgences.

### Quand des événements de vie fragilisent la femme enceinte

En 2014, la Commission nationale de la naissance et de la santé de l'enfant a rappelé que les femmes peuvent éprouver des difficultés à s'orienter et à organiser leur propre suivi de grossesse

et que ces difficultés sont majorées lorsque des événements de vie provoquent des ruptures dans cette période. Cette enquête nationale a révélé que

- 5,4 % des femmes enceintes ont connu une menace d'accouchement prématuré ayant nécessité une hospitalisation ;
- 17 % ont fumé au moins une cigarette par jour au troisième trimestre de la grossesse et 2,1 % ont consommé du cannabis ;
- 23,6 % des femmes ont déclaré qu'il leur était arrivé de vivre au cours de leur grossesse « une période d'au moins deux semaines consécutives pendant laquelle elles se sentaient tristes, déprimées, sans espoir » et 18,2 % ont connu « une période d'au moins deux semaines pendant laquelle elles avaient perdu intérêt pour la plupart des choses comme les loisirs, le travail ou les activités qui leur donnent habituellement du plaisir » ;
- 1,7 % ont rapporté avoir subi des violences physiques pendant la grossesse



### La Guyane parmi les 4 d  partements pilote

Pour tenter d'y rem  dier, la Guyane, comme l'Essonne, la Dr  me et l'Indre-et-Loire, lance cette semaine le dispositif des R  f  rents Parcours P  rinatalit   (R  PAP). Il s'agira de proposer un accompagnement psycho-social, diff  rent du suivi de grossesse. Les parturientes pourront rejoindre ce dispositif avant le septi  me mois de grossesse et en b  n  ficieront jusqu'   trois mois apr  s l'accouchement.

### 1500 femmes d  s la premi  re ann  e

En Guyane, comme dans chacun des autres territoires, 1 500 femmes pourront en b  n  ficier la premi  re ann  e. Pour cela, elles doivent :

-   tre enceintes de moins de sept mois ;
- Avoir des droits ouverts    l'Assurance maladie et   tre rattach  es    la CGSS Guyane ;
-   tre domicili  es dans l'une des communes o   se trouvent un R  PAP : Cayenne, R  mire-Montjoly, Matoury, Macouria, Kourou, Montsin  ry-Tonn  grande, Saint-laurent du Maroni, Grand-Santi, Papa  chton et le village de Taluen.

### En quoi consistera le suivi

Cet accompagnement se concr  tise par un socle de

- Quatre entretiens : apr  s l'entretien pr  natal pr  coce, au 8e mois de grossesse, 15 jours puis trois mois apr  s la naissance ;
- Une disponibilit   t  l  phonique pour conseiller et rassurer la femme ;
- Des activit  s de coordination du parcours, en lien avec tous les professionnels intervenant aupr  s de la femme enceinte.

### Un parcours renforc   pour les femmes vuln  rables

A chaque entretien, le R  PAP remplira un questionnaire de vuln  rabilit  . Il s'agit de rep  rer,    chaque   tape, les situations qui peuvent compliquer la grossesse. Quatre indicateurs sont prioritaires et ouvrent droit    un parcours renforc   :

- Conduite addictive ;
- Handicap ;
- Violences de tous types, actuelles ou ant  rieures ;
- Vuln  rabilit   psychique

Pour les autres femmes, les R  PAP prendront en compte des indicateurs secondaires tels l'  ge, la barri  re linguistique, l'environnement, les ressources du foyer, le logement, les moyens de transport, le suivi de grossesse. En fonction du r  sultat,    tout moment du suivi, le parcours renforc   pourra   tre pr  conis  .

Les femmes vuln  rables b  n  ficieront de trois heures suppl  mentaires d'accompagnement. Pour les plus vuln  rables, avec leur accord, leur cas pourra   tre   voqu   lors des staffs psycho-sociaux pluridisciplinaires. D  j   utilis  s pour le suivi des grossesses adolescentes, ils r  unissent des professionnels de sant  , l'Aide Sociale    l'Enfance, des psychologues, des assistantes sociales, des professionnels du secteur m  dico-social, ...

### Le r  le des professionnels de sant  

Les professionnels de sant   qui accompagnent des femmes enceintes   ligibles sont invit  s    les informer de ce dispositif. Ils ont re  u ou recevront   galement une information de l'Assurance maladie avec des flyers    leur remettre. Ils pr  sentent le dispositif et la liste des R  PAP par commune, que les femmes enceintes seront invit  es    contacter si elles veulent b  n  ficier du dispositif. Le r  f  rent n'est pas n  cessairement la sage-femme qui les suit pendant leur grossesse.

### De nombreux partenaires

Initié notamment par l'Agence Régionale de Santé, le dispositif RéPAP bénéficie d'un financement de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018. Les URPS médecins et sages-femmes, le service de la protection maternelle et infantile (PMI), les hôpitaux, l'équipe mobile de pédopsychiatrie, le GCS Guyais y participent. Les 31 Référents parcours périnatalité du territoire sont très majoritairement des sages-femmes, ainsi qu'un médecin libéral de Saint-Laurent du Maroni et des médiatrices en santé publique dans les communes du Maroni.

« Les sages-femmes libérales se sont fortement mobilisées, malgré leur activité, malgré le Covid-19, apprécie Stéphanie Bernard, coordinatrice du réseau Périnat. C'est un accompagnement à la parentalité, quelque chose qu'elles faisaient déjà dans une certaine mesure, mais qui est maintenant financé et reconnu. Pour les RéPAP, cela s'accompagne notamment par une formation au repérage de la dépression du post-partum. Ce dispositif s'accompagnera de la rédaction d'un programme, adapté à la Guyane, pour consolider les connaissances sur la dépression du post-partum. »



### ■ Une conférence demain soir pour comprendre les risques du Covid-19 pour les femmes enceintes

Le Covid-19, particulièrement en Guyane, a un impact fort sur les femmes enceintes. « Les femmes enceintes sont massivement testées positives », constate Stéphanie Bernard, coordinatrice du réseau Périnat. La semaine dernière, précise-t-elle, elles n'étaient que quatre, dans les maternités, à ne pas être atteintes de Covid-19. Or, elles ont un risque plus élevé de complications que l'ensemble de la population. Stéphanie Bernard cite la difficulté de réanimer les femmes enceintes, la prématurité induite, des naissances outborn, c'est-à-dire dans une maternité d'un niveau inférieur à ce qu'il aurait fallu, et des décès.

Demain de 19 heures à 20 heures, le Dr Najeh Hcini, chef de la maternité du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (Chog) et président du conseil scientifique du réseau Périnat, animera une conférence sur le Covid-19 et les risques materno-fœtaux, avec le Dr Nelya Moreau-Blanc, pédiatre néonatalogiste à l'hôpital de Cayenne et médecin coordinateur du réseau Enfant vulnérable. Cette communication scientifique sera modérée par Clara de Bort, directrice générale de l'ARS.

Le Dr Hcini présentera notamment les cas graves auxquels ont fait face les soignants de l'hôpital de Saint-Laurent du Maroni. Outre deux décès de femmes enceintes en Guyane, les hôpitaux ont fait face à de nombreuses parturientes nécessitant d'être admises en réanimation. « Or la réanimation des femmes est plus facile s'il n'y a pas de grossesse. Il a donc fallu provoquer des accouchements prématurés pour permettre leur prise en charge en réanimation », relate Stéphanie Bernard. Dès le mois de mai 2020, le réseau Périnat avait constaté une hausse de la prématurité en Guyane. Elle démarre une nouvelle étude pour voir ce qu'il en est sur toute la durée de la pandémie.

« Il y eu également une hausse des naissances outborn, souligne Stéphanie Bernard. Ce sont des enfants nés prématurément à Saint-Laurent du Maroni. Les femmes avaient eu un moins bon suivi de grossesse, sont arrivées en situation d'accouchement. Il n'était donc plus possible de les transférer à Cayenne. » Elle cite le cas de femmes « arrivées très tôt, à 26 semaines, sans suivi de grossesse et qui n'ont pas pu être transférées (...) C'est une perte de chance pour l'enfant puisqu'il est né dans une maternité d'un niveau inférieur à ce qu'il aurait fallu. » En 2019, la Guyane a connu 10 naissances outborn ; 25 en 2020.

Cette communication est principalement destinée aux sages-femmes mais ouverte à toutes les personnes qui accompagnent les femmes enceintes. Elle a pour objectif de « faire un état des lieux de ces situations sur le territoire, de recommander la vaccination et d'aider les professionnels à trouver les bons mots pour en parler ».

► Pour se connecter, [utiliser le lien suivant](#).

## CHIFFRES

### Vaccinations

- ◆ 5 586 vaccinations en 7 jours, du 9 au 15 janvier
- ◆ 40,1 % des Guyanais de plus de 12 ans sont complètement vaccinés



Pour vous faire vacciner, vous pouvez prendre rendez-vous en ligne dans les centres de vaccination de [Cayenne](#), [Kourou](#) ou [Saint-Laurent du Maroni](#), ou pour prendre rendez-vous en pharmacie ou chez un médecin de ville : [sante.fr](https://arsguyane.limesurvey.net/931584?lang=fr)

♦ **Pour réserver une dose de Novavax :**  
<https://arsguyane.limesurvey.net/931584?lang=fr>



- ♦ **67 275** cas confirmés (**+11 295** en une semaine) au 14 janvier
- ♦ **168** patients (**+37**) en hospitalisation conventionnelle
- ♦ **14** patients (**+8**) en réanimation
- ♦ **348** décès (**+5**) en milieu hospitalier

#### A nos frontières :



- ♦ **128 990** cas cumulés (**+ 1 461** en 1 semaine) et **2 030** décès (**+6**) dans l'Amapá au 16 janvier 2022
- ♦ **6 527** cas positifs (**+51**), **51** décès (=) à Oiapoque



- ♦ **63 443** cas cumulés (**+6 104** en 7 jours) au 16 janvier 2022
- ♦ **81** (**+34**) patients hospitalisés
- ♦ **12**(**+8**) patient en soins intensifs
- ♦ **1 212**(**+16**) décès

#### EN BREF

#### ♦ Les prochaines opérations mobiles de dépistage et de vaccination du Chog



Le centre de gestion Covid-19 du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais poursuit ses opérations mobiles de dépistage et de vaccination. Toutes ces actions se font sans ordonnance ni rendez-vous.

- Demain : Vaccination au CDPS d'Awala-Yalimapo
- Mercredi : dépistage à Iracoubo
- Jeudi : Vaccination à Iracoubo
- Vendredi : Dépistage à Awala-Yalimapo
- Lundi 17 janvier : Dépistage à Mana de 9h30 à 13h30 en face de

la mairie

- Mercredi 19 : Dépistage sur le marché de Javouhey de 9h30 à 13h30
- Jeudi 20 : Dépistage à la médiathèque d'Iracoubo de 10h à 13h30
- Jeudi 3 février : Vaccination à Javouhey
- Vendredi 4 : Vaccination à Mana
- Mardi 8 : Vaccination à Awala-Yalimapo
- Jeudi 10 : Vaccination à Iracoubo

Par ailleurs, le centre de gestion Covid-19 de Saint-Laurent du Maroni accueille le public au 13, rue Simon :

- Pour des dépistages par test antigénique du lundi au vendredi de 8h30 à 14 heures
- Pour la vaccination le lundi de 10h30 à 17 heures et du mardi au vendredi de 8h30 à 15h30.

#### ♦ Le Chog innove pour faciliter la vie de ses agents

Alors que plusieurs dizaines d'écoles sont fermées, certains soignants se sont retrouvés en difficulté, la semaine dernière pour faire garder leurs enfants. A Cayenne et à Kourou, une solution leur a été proposée avec un accueil dans certaines écoles. Alors que plusieurs écoles de Cayenne doivent rouvrir aujourd'hui, celles de Rémire-Montjoly et Matoury seront fermées. Une solution a été proposée aux professionnels de santé, à l'école Moulin à Vent de Rémire-Montjoly.

A Saint-Laurent du Maroni, une école a également assuré le relais la semaine dernière. Toutefois, le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (Chog) a aussi proposé à ses agents le remboursement

des frais de garde de leurs enfants de moins de 12 ans. « Cela a permis le retour au travail de cinq personnes », a précisé le directeur Didier Guidoni.

#### ♦ Tests : lequel utiliser ?



Un message DGS-Urgent apporte plusieurs adaptations au dépistage.

Pour les tests antigéniques, lorsque le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible, il est possible de le remplacer par un prélèvement nasal :

- Uniquement chez les enfants de moins de 12 ans, symptomatiques ou contacts à risque ;
- Uniquement par ou sous la responsabilité d'un pharmacien, un médecin, un infirmier, un masseur-kinésithérapeute, une sage-femme, un chirurgien-dentiste ;

Les personnes devant prioritairement bénéficier d'un test diagnostic (RT-PCR ou antigénique) sont les :

- Personnes symptomatiques et contacts à risque ;
- Personnes disposant d'une prescription médicale ;
- Personnes ayant un autotest positif ;
- Personnes dont la réalisation d'un test est obligatoire dans le cadre de l'application des règles aux frontières (retour de zone rouge ou rouge écarlate, etc.).
- Dans la mesure du possible, les personnes ayant besoin d'un test pour se rendre à l'étranger ou voyager.

Les autres situations doivent être considérées comme non prioritaires (notamment la réalisation de test de « confort » visant à obtenir une preuve dans le passe sanitaire).

**Pour rappel, tous les tests restent gratuits en Guyane jusqu'au 14 février.**

#### ♦ Actualisation des recommandations pour l'accueil de jeunes enfants

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a actualisé ses [recommandations sanitaires quant à l'accueil de jeunes enfants](#). Ce protocole s'applique notamment dans les crèches. Il se distingue du protocole du 7 janvier sur les dispositions suivantes :

- Dans le cadre d'un cas confirmé au sein de l'unité d'accueil, il convient de prévenir, pour leur organisation, les parents, ou représentants légaux, des enfants contacts à risque de la situation, sans exiger la récupération de l'enfant contact immédiatement s'il ne présente pas de symptômes ;
- Le résultat négatif du test antigénique (TAG) ou PCR est le seul justificatif à présenter pour maintenir l'accueil des enfants cas contact dans leur mode d'accueil ;
- Il est rappelé que l'utilisation d'autotest n'est pas recommandée chez les enfants de moins de 3 ans.

#### ♦ Appel à projet « Prévention et promotion de la santé 2022 »



L'Agence Régionale de Santé de Guyane lance son appel à projet « Prévention et promotion de la santé » pour l'année 2022. Il vise à conforter des actions opportunes en cours, mais aussi, et surtout, à susciter des actions nouvelles voire innovantes. Tous les documents nécessaires au dépôt de votre dossier sont [disponibles sur le site de l'ARS](#)

Les actions proposées doivent

- Concourir à l'amélioration de la santé des populations en ciblant les priorités exposées dans le cahier des charges ;
- Viser des modifications de comportements en prévenant ou en incitant à l'adoption d'attitudes favorables à la santé, et/ou en agissant pour créer un environnement favorable à la santé ;
- Contribuer à améliorer les indicateurs de santé ;
- S'inscrire dans une démarche de promotion de la santé telle que définie dans la [Charte d'Ottawa](#).

L'appel à projets répond ainsi aux différents programmes et actions à mettre en œuvre dont les financements relèveront de la décision de la directrice générale de l'ARS Guyane.

Dès aujourd'hui, il est possible de faire sa demande de subvention pour l'année en cours via la plateforme Ma Démarche santé en cliquant sur le lien suivant :

Toutes les demandes complétées via la plateforme électronique doivent contenir en PJ la fiche projet détaillé de demande de subventions avec le budget de l'association et le budget prévisionnel du projet (inclus dans la fiche projet).

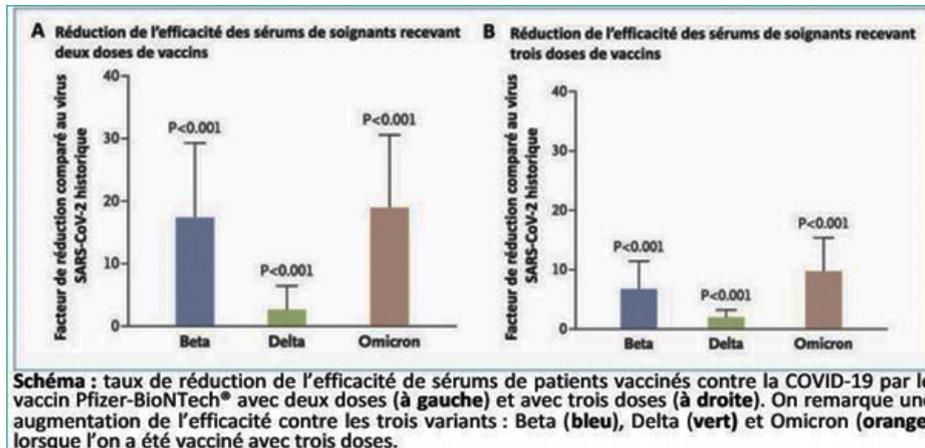
► **Pour les communes de l'intérieur ou isolées**, qui ne parviendraient pas à utiliser le site dédié, [contacter l'ARS par mail](#)

:  
**Clôture des dépôts de dossiers** : 28 Février 2022.

Pour tout renouvellement de demandes de subventions, un bilan d'étape (annexe 1 de la convention + bilan financier provisoire) devra être obligatoirement transmis. L'ARS rappelle que l'association Guyane promo santé peut accompagner les associations dans le montage de leurs projets : [contact@gps.gf](mailto:contact@gps.gf)

### En un coup d'oeil

Des chercheurs américains ont étudié le sérum de soignants vaccinés avec deux doses et avec trois doses de Pfizer. Ils ont comparé l'efficacité des anticorps neutralisants contre les variants beta, delta et omicron, et ont mesuré leur baisse d'efficacité par rapport à la souche originelle du Sars-CoV-2. Leurs résultats, publiés dans le [New England Journal of Medicine](#) et cités dans la [newsletter du Pr Frédéric Adnet](#), montrent que tous les variants enregistrent une baisse d'efficacité (à gauche) mais celle-ci est nettement réduite avec la dose de rappel (à droite).



### Infos

Pour votre exercice



► **La campagne de vaccination contre la grippe prolongée jusqu'au 28 février**

En Guyane aussi, la grippe circule. A des niveaux moindres que dans l'Hexagone mais elle a été repérée par les centres délocalisés de prévention et de soins (CDPS)

dans les communes de l'intérieur, ainsi que dans les échantillons que teste régulièrement l'Institut Pasteur, a signalé Santé publique France ces derniers jours. Sa circulation est donc probable sur le littoral, même si elle est moins testée.

Dans ses conditions parce qu'elle touche de nombreuses régions, la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est prolongée jusqu'au 28 février, a fait savoir [la Direction Générale de la Santé](#). La vaccination est recommandée pour les personnes à risque de complications graves de la grippe et les professionnels de santé. Elle reste le meilleur moyen de se protéger de la grippe, avec le respect des gestes barrières.

« La survenue d'une épidémie de grippe de façon concomitante à l'épidémie de Covid-19 pourrait avoir un impact majeur sur une offre de soins déjà fragilisée, rappelle l'Assurance maladie dans [un communiqué](#). La mobilisation des professionnels de santé est nécessaire pour promouvoir la vaccination contre la grippe, et limiter ainsi la circulation du virus de la grippe sur le territoire, les formes graves de la grippe, y compris chez les plus jeunes, et limiter l'impact sur le système de santé. »

Elle rappelle que « pour éviter tout retard à la vaccination antigrippale et simplifier le parcours vaccinal, la Haute Autorité de santé (HAS) recommande de proposer l'administration concomitante des vaccins contre le Covid-19 et contre la grippe saisonnière dès lors qu'une personne est éligible aux deux vaccinations. Aucun délai n'est nécessaire entre ces 2 vaccinations. »

## Infos

### Pour vos patients



#### ► Attention aux suspensions de passe sanitaire depuis samedi !

Depuis samedi, certains de vos patients ont peut-être vu leur passe sanitaire inactivé. Cela signifie qu'ils ont achevé leur cycle vaccinal initial (2 doses) depuis plus de sept mois et qu'ils n'ont pas encore effectué leur rappel. Cette mesure, qui concerne les personnes de plus de 65 ans depuis le 15 décembre, s'applique désormais à toutes les personnes majeures. A partir du 15 février, la dose de rappel devra être reçue au maximum quatre mois après la dernière dose.

Les personnes vaccinées sont éligibles au rappel dès trois mois après leur dernière dose ou deux mois après leur test positif au Covid-19.

Les personnes vaccinées avec Janssen doivent recevoir une dose de vaccin à ARNm quatre semaines après leur dose de Janssen, puis une dose de rappel dès trois mois après cette dernière. Attention le schéma Janssen va évoluer puisque désormais deux doses de Janssen sont possibles (avis de la HAS du 14 janvier)

L'Assurance maladie propose de [calculer en ligne](#) la date à partir de laquelle recevoir son rappel. La date de la dernière dose est indiquée sur le certificat de vaccination. L'application TousAntiCovid, pour ceux qui y ont enregistré leur vaccination, doit également envoyer une alerte lorsque le passe sanitaire s'apprête à expirer.

Les personnes dont le passe sanitaire a été suspendu n'ont pas le choix et doivent se faire tester pour le réactiver **en attendant de recevoir leur rappel**. Enfin, le passe sanitaire est réactivé sept jours après le rappel. Mieux vaut donc anticiper le délai maximum de sept mois.

## Le message du jour



*Contre le Covid, l'aération est notre amie !*

Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Directeur de la publication : Clara de Bort  
Conception et rédaction : ARS Guyane Communication  
Standard : 05 94 25 49 89



[www.guyane.ars.sante.fr](http://www.guyane.ars.sante.fr)

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)